

Notice concernant la requête en vue de rendre la matière biologique déposée accessible par la remise d'un échantillon à un expert

(formulaires OEB 1142 et 1142A)

1. Les formulaires OEB 1142 ("Requête en vue de rendre la matière biologique déposée accessible par la remise d'un échantillon à un expert") et 1142A ("Déclaration de l'expert désigné conformément à la règle 32 CBE") sont destinés à être utilisés simultanément avec les formulaires OEB 1140 et 1141 ("Requête en remise d'un échantillon de la matière biologique déposée" et "Déclaration en vue de l'obtention d'un échantillon de la matière biologique déposée"), lorsque, conformément à la règle 32(1) CBE, le déposant a demandé que, jusqu'au jour de la publication au Bulletin européen des brevets de la mention de la délivrance du brevet européen ou pendant vingt ans à compter de la date du dépôt si la demande est rejetée, retirée ou réputée retirée, l'accessibilité à la matière biologique déposée soit réalisée uniquement par la remise d'un échantillon à un expert.
2. Le formulaire OEB 1142 doit être signé par le requérant faisant appel à l'expert, tandis que la requête en remise d'un échantillon de la matière biologique déposée (formulaire OEB 1140), la déclaration en vue de l'obtention d'un échantillon de la matière biologique déposée (formulaire OEB 1141) et la déclaration de l'expert désigné conformément à la règle 32 CBE (formulaire OEB 1142A) doivent être signées par l'expert.
3. En vertu de la règle 32(2) CBE, toute personne physique peut être désignée comme expert à condition qu'elle respecte les exigences et obligations arrêtées par le Président de l'Office européen des brevets (cf. JO OEB 2017, A60).

La désignation est accompagnée d'une déclaration de l'expert indiquant qu'il s'engage à respecter les exigences et obligations précitées et qu'il n'a pas connaissance de circonstances qui seraient de nature à soulever des doutes justifiés quant à son indépendance ou qui pourraient faire obstacle d'une quelconque autre manière à sa fonction d'expert.